

CC 16^e Z ADMINISTRATIFS
DIVERSITAIRES
F 28086 CONTINUE
(11)

systemes

LA CONTRACTION DE TEXTE

André ORAISON



10-01-07-1987-55324

4 $\frac{80}{3.4}$

LA CONTRACTION DE TEXTE

par

André ORAISON

Maître de conférences à l'Université de la Réunion

Préface de

P. SOLER-COUTEAUX

*Professeur agrégé des Facultés de droit,
directeur du Centre d'études administratives
de l'Université de la Réunion*

Coll. Systèmes



16°2
28086
(1)

LIBRAIRIE GENERALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE
20 rue Soufflot-75005 PARIS

1987

NI - 01-07-1987 - 22374

LA CONTRACTION DE TEXTE

par

André GRAYSON

Maitre de conférences à l'Université de la Réunion

Édition de

P. SOLER-COUTEAUX

Professeur agrégé des Facultés de droit,
directeur du Centre d'études administratives
de l'Université de la Réunion



LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE JURISPRUDENCE
20 rue Soufflot-75005 PARIS

1987

1202
28086
(A)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Depuis bien des années déjà, le Centre d'études administratives de l'université de la Réunion connaît une participation active à la préparation des candidats aux concours administratifs.

Cette action est menée dans le cadre de la formation permanente que la loi d'orientation de l'enseignement supérieur a définie en matière des missions de l'université. A cette occasion, cette dernière est ouverte aux universités liées à l'enseignement supérieur en formation continue et notamment aux universités polytechniques.

Les objectifs adaptés au la formation continue de l'université sont de permettre à l'enseignant de continuer à travailler dans le domaine de son expertise et de permettre à l'étudiant de continuer à travailler dans le domaine de son expertise. C'est à ce titre que le Centre d'études administratives de l'université de la Réunion propose aux candidats aux concours administratifs un programme de travail adapté à leur niveau dans la préparation d'un concours. Ce programme est conçu pour permettre à l'étudiant de continuer à travailler dans le domaine de son expertise et de permettre à l'enseignant de continuer à travailler dans le domaine de son expertise. C'est à ce titre que le Centre d'études administratives de l'université de la Réunion propose aux candidats aux concours administratifs un programme de travail adapté à leur niveau dans la préparation d'un concours.

1. Les concours administratifs	23
2. Les concours administratifs	24
3. Les concours administratifs	25
4. Les concours administratifs	26
5. Les concours administratifs	27
6. Les concours administratifs	28
7. Les concours administratifs	29

88-0107-1987-22375

Depuis bien des années déjà, le Centre d'études administratives de l'université de la Réunion consacre une partie de son activité à la préparation des candidats aux concours administratifs.

Cette action est menée dans le cadre de la formation permanente que la loi d'orientation de l'Enseignement supérieur place au nombre des missions de l'Université. A cette occasion, cette dernière s'est ouverte aux contraintes liées à l'Enseignement supérieur en formation continue, et notamment aux contraintes pédagogiques. La production d'outils pédagogiques adaptés est la condition préalable de l'efficacité de la formation continue. C'est à ce titre qu'André Oraison, Maître de conférences à l'Université de la Réunion propose aux candidats aux concours administratifs un instrument de travail adapté à leurs besoins pour la préparation d'une épreuve à tous égards importante puisque, développant l'aptitude à la synthèse, elle ponctue une étape importante de toute formation intellectuelle en même temps que plus prosaïquement, elle est une épreuve-reine de tous les concours administratifs et, en tant que telle, affectée d'un fort coefficient.

L'ouvrage d'André Oraison n'est cependant pas seulement utile, il est agréable tant le choix des textes sélectionnés se révèle heureux à la lecture.

Il reste à espérer que cet exemple soit suivi.

P. SOLER-COUTEAUX

Professeur agrégé des Facultés de Droit,
Directeur du Centre d'études administratives
de l'Université de la Réunion.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
I — LA MÉTHODE DE LA CONTRACTION DE TEXTE	3
A — La fidélité à l'auteur	3
a) La notion de contraction de texte	4
b) Les conditions de la contraction de texte	5
B — La brièveté du résumé	9
a) La notion de mot	10
b) L'addition des mots	12
C — La personnalité du candidat	14
a) La rédaction du résumé	14
b) La présentation du résumé	16
** CONSEILS AUX CANDIDATS	19
• La lecture du titre et du texte	19
• L'analyse et la synthèse	20
• La rédaction de la copie	21
II — LA PRATIQUE DE LA CONTRACTION DE TEXTE : textes et résumés proposés (1)	22
A — Résumer le discours prononcé par le général de GAULLE à Bayeux le 16 juin 1946	23
B — Contracter la conférence de presse prononcée par le général de GAULLE le 31 janvier 1964	24
C — Condenser la conférence de presse prononcée par le général de GAULLE le 9 septembre 1968	26
D — Réduire l'allocution prononcée par le pape PAUL VI aux Nations Unies le 4 octobre 1965	27
E — Abréger la conférence faite par Valéry GISCARD D'ESTAING à la Maison du Droit le 11 février 1965	29

(1) Afin d'alléger cet ouvrage, nous avons cru bon de ne reproduire que certains textes. C'est le cas pour les exercices E, F, G, Q, T et V. Concernant les autres exercices, nous nous sommes contentés d'indiquer les références bibliographiques permettant de retrouver les divers documents utilisés.

F	— Résumer le débat entre Michel DEBRÉ et Pierre MENDÈS-FRANCE réalisé au cours de la campagne présidentielle de décembre 1965.....	44
G	— Condenser un extrait de l'ouvrage de Maurice DUVERGER (<i>Finances publiques</i>).....	59
H	— Abréger un extrait de l'ouvrage de Jean-François GRAVIER (<i>Paris et le désert français</i>).....	65
I	— Résumer un extrait de l'ouvrage d'Hélène CARRÈRE D'ENCAUSSE (<i>Ni paix ni guerre</i>).....	66
J	— Contracter un extrait de l'ouvrage de François et Yves LUCHAIRE (<i>Le droit de la décentralisation</i>).....	68
K	— Contracter une contribution de Michel ROCARD pour le congrès de Toulouse du Parti socialiste (avril 1985)	69
L	— Résumer un article de Jacques LIMOUZY publié en 1986 dans la revue <i>Pouvoirs</i>	71
M	— Condenser un extrait de l'ouvrage de Pierre GERBET (<i>La construction de l'Europe</i>).....	71
N	— Abréger un extrait de l'ouvrage de Maurice DUVERGER (<i>Bréviaire de la cohabitation</i>).....	77
O	— Réduire un article de Guy de LACHARRIERE (<i>La zone économique française de 200 milles</i>).....	78
P	— Contracter un extrait de l'ouvrage de Jean-Pierre COT (<i>A l'épreuve du pouvoir</i>).....	79
Q	— Résumer la conférence de Thierry MAULNIER sur la situation de l'art contemporain.....	80
R	— Résumer un chapitre de l'ouvrage de NGUYEN QUOC DINH (<i>Droit international public</i>).....	92
S	— Contracter un dossier comprenant un rapport au président de la République, l'ordonnance du 17 août 1967 sur la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises et un décret d'application du 19 décembre 1967.....	94
T	— Contracter un article d'André ORAISON (<i>Le siège de la Chine aux Nations Unies</i>).....	95
U	— Abréger un extrait de l'ouvrage d'Edmond JOUVE (<i>L'organisation de l'Unité Africaine</i>).....	100
V	— Rédiger une note de synthèse (partir d'un dossier comprenant cinq documents) relatif au vieillissement en France et au financement des retraites.....	101



INTRODUCTION

La contraction de texte est une des « belles au bois dormant » que les concours administratifs ont réveillées il y a une vingtaine d'années. Pour la plupart, les étudiants en droit sont les futurs serviteurs de l'État et des collectivités locales. A cet égard, l'exercice présente pour eux un double intérêt (2).

D'abord, il occupe une place de premier plan dans les concours de l'Administration. Il rivalise avec la traditionnelle dissertation de culture générale ou avec le commentaire de texte. Le plus souvent, il est affecté d'un coefficient substantiel (3).

De plus, la connaissance de l'épreuve est directement liée à l'exercice d'une profession. Résumer un discours politique, une conférence de presse ou un débat contradictoire, contracter l'article d'une revue juridique, financière, économique ou littéraire, condenser une loi, une ordonnance, un décret ou une circulaire interprétative ou réduire l'extrait d'un nouvel ouvrage sur la réforme régionale ou sur la cohabitation sont des exercices relativement fréquents dans la fonction publique.

En vérité, la technique de la contraction de texte intéresse non seulement les candidats à des concours administratifs mais encore toute les personnes qui ont à faire fréquemment ce genre d'exercice au cours de leurs activités professionnelles dans les différents ministères, les collectivités territoriales décentralisées et les services publics personnalisés.

Concrètement, le ministre, le préfet, le président du conseil régional, le député-maire d'une grande ville ou l'organe directeur d'un hôpital ou d'un lycée ont généralement un emploi du temps très chargé. Néanmoins, pour remplir pleinement leur mission, ils doivent disposer rapidement d'infor-

- (2) Les facultés de droit devraient faire un effort plus important pour guider les étudiants vers leurs futures professions. Plus précisément, nous pensons qu'il faut consacrer un certain nombre de séances de travaux dirigés à la contraction de texte. L'exercice mérite d'être placé sur le même plan que la dissertation, l'exposé oral, le commentaire de texte ou le commentaire d'arrêt.
- (3) Ainsi, l'épreuve de contraction est souvent affectée d'un coefficient 2, 3 ou 4. Voir pour exemple l'exercice V correspondant à la troisième épreuve du dernier concours d'Attaché d'administration communale en date du 6 novembre 1986. L'épreuve qui consistait à rédiger une note de synthèse à partir d'un dossier était affectée du coefficient 3.

mations multiples, plus ou moins techniques et provenant de sources les plus diverses. Dès lors, il appartient aux agents subordonnés de l'État, du département, de la région, de la commune ou de l'établissement public de rassembler ces informations. Leur rôle principal consiste à les contracter à l'essentiel et à les présenter sous forme d'une note verbale ou écrite d'une manière claire, objective et complète.

Le présent ouvrage permettra à toutes les personnes concernées de se familiariser avec la contraction de texte. Du moins, nous l'espérons.

Notre étude est divisée en deux parties. Dans la première, nous avons tenté, aussi brièvement que possible, de situer et de définir la contraction de texte. Surtout, nous avons voulu présenter une méthode propre à guider le candidat dans l'élaboration de son résumé. La seconde partie est formée d'une ensemble d'une vingtaine d'exercices suivis de corrigés. Notre dessein est de montrer que la rigueur de la méthode n'exclut pas une certaine plasticité dans son application.

I

LA MÉTHODE DE LA CONTRACTION DE TEXTE

« Les questions de méthode
priment toutes les autres »
DESCARTES

La méthode, c'est l'ensemble des moyens considérés comme les plus appropriés pour parvenir à un certain résultat. Il existe plusieurs méthodes de contraction de texte. La conception de l'exercice comporte des variantes d'un professeur à l'autre (4). Mais il n'est pas question de les exposer ici. Nos ambitions sont plus modestes. Notre objectif est de présenter aux candidats aux examens et aux concours administratifs les règles les plus élémentaires et les moins controversées de l'exercice (5).

Celui-ci exige une technique assez particulière. On peut l'exposer en prenant en considération trois éléments : le candidat, le résumé et l'auteur. Plus précisément, la contraction de texte implique la reconstruction d'un texte quelconque en un temps limité de manière à ce qu'il réponde à une triple exigence : personnalité du candidat (C), brièveté du résumé (B) et fidélité à l'auteur (A).

A — LA FIDÉLITÉ À L'AUTEUR

Le résumé fidèle est celui qui permet les commentaires les plus voisins de ceux qui pourraient être faits sur le texte d'origine (6). La meilleure con-

(4) Cf. MOREAU (J.), *La contraction de texte aux examens et aux concours*, Éditions Fernand NATHAN, 1967, 159 p. ; FOURNIER (J.) et DUTERTRE (R.), *Le résumé de texte par l'exemple*, Éditions ROUDIL, 1970, 291 p. ; ORAISON (A.), « La contraction de texte aux concours administratifs », *Revue administrative*, 1972, pp. 320-325 ; ÉDOUARD (M.) et GARENNE (J.), *Le résumé de texte aux concours administratifs et au baccalauréat*, Éditions ROUDIL, 1984, 174 p.

(5) Ces règles ont été exposées et appliquées au Centre de préparation à l'administration générale (CPAG) d'Aix-en-Provence au cours de l'année universitaire 1966-1967. Elles ont été reprises au Centre d'études administratives (CEA) de l'Université de la Réunion pendant la période 1967-1986.

(6) Cf. MOREAU (J.), précité, p. 11.

traction ne peut être que l'image en petit d'un modèle plus grand (7). Tout naturellement, nous devons rechercher les conditions qui pèsent sur le candidat pour atteindre un tel objectif. Mais auparavant, il est nécessaire de situer l'exercice et d'en préciser la notion.

a) La notion de contraction de texte

Le résumé de texte est parfois confondu avec le commentaire de texte ou avec l'analyse de texte. C'est une erreur. Un effort de clarification s'impose. Les deux exercices sont absolument distincts.

1) Le commentaire

Commenter ou analyser un texte, c'est le présenter et l'expliquer en se plaçant aussi exactement que possible au point de vue de son auteur (8). Le document de base doit être examiné phrase par phrase, parfois même mot à mot (9). Mais le candidat ne saurait en rester là. En d'autres termes, interpréter le texte d'origine et abonder dans le sens de l'auteur (en paraphrasant gauchement ses formules) n'est pas suffisant. Il faut encore le critiquer après avoir montré au correcteur qu'on l'a bien compris. Le candidat doit se risquer à émettre une opinion personnelle. Il lui faut intervenir dans le document de base. Le commentaire de texte implique toujours un engagement.

La contraction de texte est tout autre chose.

2) La contraction

D'emblée, il importe de résoudre une question de terminologie. Résumé, contraction, condensé, réduction ou abrégé sont des termes synonymes (10). Ils désignent un exercice qui occupe une place de plus en plus déterminante dans les grands concours de l'État. Ainsi, résumer, c'est resserrer en peu

(7) Cf. Dictionnaire ROBERT, Dictionnaire de la langue française, 1985, tome VIII, p. 332.

(8) Plusieurs études ont été réalisées sur le commentaire de texte. Cf. notamment ANGUE (F.), *Le commentaire de texte*, Éditions BORDAS, 1966, 448 p. ; MERAUD (D.) et ÉDOUARD (M.), *Commentaire de texte — Exposé — Conversation avec le jury aux concours administratifs*, Éditions ROUDIL, 1984, 152 p.

(9) Le commentaire de texte porte le plus souvent sur un document de base très court. Parfois, il peut même porter sur une seule phrase. Ainsi, le commentaire de texte prévu en 1955 pour le concours d'accès à l'École technique de la France d'outre-mer consistait à analyser une pensée d'Antoine de SAINT-EXUPÉRY : « Être homme, c'est être responsable ». Une telle hypothèse est inconcevable dans la contraction de texte.

(10) Cf. les exercices A (Résumer), B (Contracter), C (Condenser), D (Réduire), E (Abréger).

de paroles ou en peu de mots ce qui a été écrit plus longuement (11). Contracter, c'est réduire de volume. Condenser, c'est rédiger en peu de mots. Réduire un texte, c'est le reproduire en tout petit tout en conservant les mêmes proportions. Abréger, c'est encore diminuer de longueur. La contraction de texte désigne encore quelquefois un test original qui consiste à rédiger une note de synthèse à partir d'un dossier comprenant des éléments divers (12).

Cela dit, l'exercice exclut d'une manière absolue toute présentation, discussion, explication ou interprétation de la pensée de l'auteur. Le texte à résumer n'a pas à être cité, commenté ou analysé. Il ne doit être ni défendu, ni contesté par le candidat. L'exercice exige une absence systématique de parti pris.

Si le document de base est polémique, il convient de le condenser en évitant scrupuleusement toute prise de position par rapport à lui. Par exemple, le texte d'origine peut être partisan sur le plan politique. Qu'importe ! Il faut oublier le jour du concours qu'on est conservateur, réformateur ou révolutionnaire. Le texte à contracter est parfois engagé sur le plan économique et social. Les intéressés sont encore tenus de faire abstraction de leurs conceptions libérales ou interventionnistes (13).

Le but principal du résumé de texte, c'est de permettre au correcteur de se rendre compte des facultés d'analyse et de synthèse du candidat. L'exercice donne à ce dernier la possibilité de prouver son intelligence objective. Le but est atteint lorsque sont réunies certaines conditions.

b) Les conditions de la contraction de texte

Trois conditions doivent être remplies pour que le résumé proposé soit fidèle au texte d'origine. Chacune d'elles est nécessaire mais insuffisante. Seule leur conjonction permet de parvenir au résultat souhaité. Plus précisément, la rédaction doit être autonome, structurée et substantielle.

1) Une rédaction substantielle

Le candidat ne doit pas contracter n'importe quoi. Pour le guider dans son entreprise, cinq propositions sont formulées.

(11) Cf. LITTRE (E.), *Dictionnaire de la langue française*, 1973, tome VI, p. 1474.

(12) Cf. les exercices S et V.

(13) Cf. notamment les exercices A, B, C, S ou T.

• Première proposition

D'abord, résumer un texte, c'est reprendre le développement principal de ce qui a été écrit. Le candidat a pour obligation de contracter les idées essentielles contenues dans le document de base. L'exercice exige de sa part une capacité à distinguer, dans un temps limité, le principal de l'accessoire.

La notion « d'idée essentielle » soulève parfois des difficultés. Elle est susceptible d'interprétations diverses. A cet égard, notre position est claire. Le candidat doit éviter de condenser les idées qui paraissent à ses yeux fondamentales. Les développements principaux sont ceux que l'auteur a présentés comme tels dans le texte de départ. La notion « d'idée essentielle » doit toujours être entendue d'une manière objective. Prenons, par exemple, l'exercice C. Il s'agit de la Conférence de presse prononcée par le général de Gaulle le 9 septembre 1968 (14). Le texte de base est divisé en deux parties. Sur le plan de la politique intérieure, les idées essentielles exprimées sont relatives à la mission du Premier ministre, à la rénovation du Sénat, à la création des Régions, à la participation des salariés dans l'entreprise ainsi qu'à la réforme universitaire. Sur le plan de la politique étrangère, les développements les plus importants concernent la situation au Nigéria, les conséquences de la division du monde en deux blocs rivaux, les relations établies par la France avec les démocraties populaires ainsi que la condamnation de l'invasion de la Tchécoslovaquie par l'Union soviétique. Avec l'introduction historique, nous retrouvons nécessairement en condensé ces idées fondamentales dans le corrigé-type.

• Deuxième proposition

En second lieu, résumer un texte, c'est reprendre l'essentiel de tout ce qui a été écrit. Le candidat est tenu de contracter toutes les idées maîtresses contenues dans le texte de départ. En d'autres termes, les lacunes sont à éviter.

La fidélité à l'auteur ne doit pas être trahie même partiellement. Rappelons que le texte correctement contracté, résumé, réduit ou abrégé n'est pas autre chose que le texte d'origine à une échelle plus petite. De fait, les omissions les plus importantes sont toujours sévèrement sanctionnées par le correcteur vigilant. Reprenons l'exercice C précité. Le fait de ne pas contracter le passage de la Conférence de presse relatif à la rénovation du Sénat ou à la création des Régions est une lacune substantielle. Dans ce cas, la copie du candidat ne saurait prétendre à la moyenne.

(14) Cf. le résumé proposé pour l'exercice C.

Le livre d'Evelyne Sullerot vise à répondre à cette question, à mieux identifier ces problèmes, à souligner, au regard de ces rigidités, la variété des êtres et leurs potentialités au cours de leurs vies. Les gens vieillissent très différemment. Pas question de nier la réalité de la vieillesse. Mais il faut aussi souligner la très grande diversité des vieillissements qui va tout à fait contre la segmentation par âge. Et il faut ajouter que les générations vieillissent aujourd'hui moins vite que voilà seulement vingt ans. « Les quinquagénaires de l'an 2000 et au-delà seront en meilleure forme que ceux d'aujourd'hui ».

Être plus réaliste, en vue d'un meilleur avenir

Evelyne Sullerot, ne prétend pas, sans doute, présenter une panoplie de recettes pour faire que chacun, quel que soit son âge, se sente bien « dans sa peau » dans la société d'aujourd'hui. Du moins a-t-elle l'immense mérite, de mettre en pièces un certain nombre de concepts rigides et trop généralement admis autour de la notion d'âge. Mais aussi de proposer, sur plusieurs plans, psychologique, social, professionnel des orientations de nature à transformer des évolutions et des comportements publics et privés aussi aveugles que néfastes concernant l'âge des citoyens, l'âge des « actifs », et à susciter des attitudes à la fois beaucoup plus réalistes et porteuses d'un meilleur avenir. ■

DOCUMENT N° 4

Extrait de la revue *Note et études documentaires* n° 4086
paru en 1986

LES PROBLÈMES DU VIEILLISSEMENT

Alfred Sauvy présente depuis des années le vieillissement comme « le plus grave problème social du siècle ». Longtemps négligé, ce problème est de plus en plus une préoccupation pour les pouvoirs publics de différents pays du monde. A Vienne en 1982, les Nations Unies ont organisé une assemblée mondiale sur le vieillissement regroupant plus de 120 pays. S'il concerne avant tout les pays industrialisés et surtout européens, en raison du ralentissement très rapide de la fécondité depuis dix ans pour certains, le phénomène du vieillissement deviendra planétaire au XXI^e siècle.

Les retraites de demain : une question en suspens

Les plupart des pays industrialisés ont adopté un système de répartition selon lequel l'argent versé aux retraités est financé par les travailleurs en activité. Les rares exceptions sont celles du Japon et de la Suisse où les

Tableau 31. — Proportion des personnes âgées de 60 ans et plus

Parties du monde	1950	1975	2000	2025	2025
					1950
Afrique	5,5	4,9	5,0	6,6	120
Amérique	5,4	6,3	7,2	10,8	200
Amérique du Nord	12,1	14,6	15,0	22,3	184
Asie orientale	7,5	8,2	11,4	19,6	261
Asie méridionale	7,6	5,0	6,4	10,9	143
Europe	12,9	17,4	19,8	24,7	191
Océanie	11,3	11,1	12,5	17,8	158
URSS	9,0	13,4	17,5	20,1	223

Source : P. Paillat, *Futuribles*, n° 67, juin 1983.

systèmes de retraites reposent largement sur la capitalisation. Aux États-Unis seuls 22 % des revenus des retraités proviennent des placements gérés par des organismes privés de capitalisation. La France a fondé tout son système sur la répartition. Durant les années soixante-dix, des efforts particuliers ont permis de revaloriser les pensions des personnes âgées dont bon nombre vivaient encore dans le dénuement total. En France, de 1974 à 1983, le minimum vieillesse a presque doublé. Aux États-Unis, le pourcentage de personnes âgées vivant en dessous du seuil de pauvreté est passé de 35 % à 15 % en une vingtaine d'années (respectivement 22 % et 14 % pour l'ensemble de la population américaine). Or, le poids des personnes âgées a considérablement augmenté depuis vingt ans de même que l'espérance de vie au moment de la retraite. S'il y avait cinq actifs pour un retraité en 1950 aux États-Unis, ils ne sont plus que quatre aujourd'hui ! Au Japon, le rapport actifs/retraités va passer de six à quatre dans les quinze prochaines années. Pour certains hauts fonctionnaires de ce pays, le vieillissement de la population est un problème plus fondamental que celui de l'énergie. Face aux problèmes de financement futurs des caisses de retraites, plusieurs types de solutions sont envisagées : l'harmonisation des systèmes de retraite, l'augmentation de la pression sur le revenu des actifs, le retour aux systèmes de capitalisation et l'augmentation de la durée d'assurance.

Aux États-Unis, le Congrès a décidé de repousser à 66 ans l'âge de la retraite des travailleurs nés après 1943. Au Japon, le Gouvernement incite à retarder le départ à la retraite à 65 ans. En Suède, après avoir abaissé l'âge de la retraite de 67 à 65 ans, on envisage de le porter à nouveau à 67 ans. Michel-Louis Lévy pose radicalement le problème : « Vers 1950, quand se créait le régime général de la Sécurité sociale, les hommes de plus de 65 ans représentaient 9,4 % de la population masculine. Si on décidait que seuls les 10 % les plus âgés ont droit à être payés par la collectivité,